



**GLACY+**  
Global action on Cybercrime Extended  
Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie



Version du 08 septembre 2017

# Harmonisation de la législation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques, avec des garanties pour l'état de droit et les droits de l'homme

**Conférence régionale conjointe entre la CEDEAO et le Conseil de l'Europe, avec la**

**Participation des États membres de la CEDEAO**

**11-13 septembre 2017 à Abuja, Nigeria**

**Avec l'appui du projet GLACY + (activité 3.2.3)**

## Présentation

### Contexte et justification

Avec le recours accru aux technologies de l'information, la cybercriminalité et les preuves électroniques deviennent des défis pour les autorités de la justice pénale et pour l'application de la règle de droit. Si les délits liés à l'informatique connaissent une évolution rapide, tant du point de vue de la fréquence que du niveau de sophistication, il n'en va pas de même pour les mesures de riposte et l'adaptation des législations, des stratégies et des politiques. Cela s'applique également aux États membres.

En octobre 2016, la Commission de la CEDEAO et le Conseil de l'Europe, à travers un échange de lettres, ont convenu d'aider les États membres de la CEDEAO pour le renforcement de leur législation interne sur la base de la "Convention de Budapest sur la cybercriminalité" et de la "Convention N°108 sur la protection des données" du Conseil de l'Europe, outre la "directive C/DIR 1/08/11 de la CEDEAO sur la lutte contre la cybercriminalité au sein de l'espace de la CEDEAO" et d'autres textes comme "l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 sur la protection des données à caractère personnel au sein de la CEDEAO" et "l'Acte additionnel A/SA.2/01/10 sur les transactions électroniques au sein de la CEDEAO" ainsi que pour l'élaboration de politiques et stratégies de lutte contre la cybercriminalité.

Funded  
by the European Union  
and the Council of Europe



EUROPEAN UNION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Implemented  
by the Council of Europe

Le précédent projet GLACY a révélé la nécessité de permettre aux États de se doter d'une législation efficace et adéquate sur la cybercriminalité et la preuve électronique, de sorte à faciliter les poursuites et les jugements concernant des affaires de ce type. Les autorités de la justice pénale auront ainsi une meilleure appréciation de leur performance en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques et pourront se servir de la Convention de Budapest comme cadre de référence pour les questions matérielles de droit pénal (conduite qui constitue une infraction pénale) et les questions de droit procédural (mesures d'investigations plus efficaces sur toute infraction commise au moyen d'un système informatique ou dont la preuve revêt une forme électronique).

Afin d'établir un cadre juridique harmonisé pour réglementer les transactions électroniques au sein des États membres, la CEDEAO a élaboré deux actes additionnels, à savoir A/SA.2/01/10 sur les transactions électroniques et A/SA.1/01/10 sur la protection des données à caractère personnel, de même que la directive C/DIR/1/08/11 du 19 août 2011 sur la lutte contre la cybercriminalité. La majorité des États membres ont pris des dispositions en vue de la mise en œuvre de ces textes communautaires.

En outre, pour améliorer la cybersécurité dans l'espace de la CEDEAO, la Commission de la CEDEAO s'emploie à mettre en œuvre son programme régional de cybersécurité qui vise à soutenir ses États membres dans le renforcement de leurs capacités en la matière afin de mieux répondre aux menaces dans ce domaine et d'assurer une meilleure protection de leur infrastructures nationales, y compris les infrastructures essentielles d'information, contribuant ainsi à mieux sécuriser l'Internet et renforcer la protection des internautes, de sorte à répondre aux priorités nationales et maximiser les avantages socio-économiques de l'Internet.

Le Conseil de l'Europe apportera son soutien à cette conférence à travers l'Action globale sur la Cybercriminalité élargie (GLACY +, de l'anglais *Global Action on Cybercrime Extended*) un projet conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne.

Pour permettre des échanges efficaces, le Conseil de l'Europe et la Commission de la CEDEAO ont fait circuler un questionnaire demandant aux États membres de la CEDEAO de fournir des informations sur l'état de leur législation nationale en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques.

Cela permettra de réaliser un projet d'étude devant servir de base pour les discussions, lors de la Conférence.

## **Résultats attendus**

La conférence de trois jours devrait aboutir sur les résultats suivants :

1. La fourniture par les États membres de la CEDEAO d'informations sur l'état de leur législation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques vis-à-vis de la Convention de Budapest. Cela sera consigné dans une dernière étude comparative ;
2. La mise à disposition des orientations et des compétences nécessaires, pour permettre aux États membres de la CEDEAO d'harmoniser leurs législations nationales sur la cybercriminalité et les preuves électroniques, conformément à la Convention de Budapest et aux normes de la CEDEAO;

3. La fourniture par les États membres de la CEDEAO d'informations sur l'état de leurs stratégies et politiques nationales en matière de cybercriminalité et de cybersécurité et la prise en compte par ces Etats des directives sur l'élaboration de stratégies nationales sur la cybercriminalité et la cybersécurité;
4. L'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres de la CEDEAO, en matière d'investigation, de poursuites et de jugement d'affaires liées à la cybercriminalité, ainsi que l'établissement de liens pour la coopération judiciaire au niveau international, en matière de cybercriminalité.
5. La présentation par le Conseil de l'Europe et la Commission de la CEDEAO des résultats de l'étude réalisée à la suite de la collecte de tous les tableaux comparatifs.
6. L'acquisition par l'ensemble des États membres de la CEDEAO des compétences nécessaires pour s'approprier de nouvelles législations sur la cybercriminalité.

## Participants

Chaque État membre de la CEDEAO devra désigner 3 participants qui devront être des fonctionnaires impliqués dans l'élaboration et la réforme de la législation. Il s'agira, en l'occurrence des conseillers de la réforme du droit, d'autres conseillers auprès des ministères concernés, des parlementaires, de responsables de la protection des données, de représentants du parquet et de la magistrature ainsi que du barreau et d'autres fonctionnaires dont les domaines de compétence sont jugés pertinents par rapport à l'objet de la conférence.

La CEDEAO et le Conseil de l'Europe fourniront tous deux des experts internationaux pour animer les travaux et partager leur expertise dans le domaine.

## Lieu

L'atelier aura lieu à BON Hotel Grand Pela, Durumi, Abuja, Nigeria (<https://www.bonhotels.com/grandpela>).

## Programme

Lundi, le 11 Septembre 2017	
09h00	<p><b>Ouverture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manuel DE ALMEIDA PEREIRA, Chef du projet GLACY+, Conseil de l'Europe, Bucarest (RO)</li> <li>- Richard YOUNG, Représentant Adjoint de la Délégation de l'Union Européenne à Abuja (NG)</li> <li>- Moctar YEDALY, Chef de Division de la Société d'Information, Commission de l'Union Africaine, Addis-Ababa (ET)</li> <li>- Isaias BARRETO DA ROSA, Commissaire, Télécommunications et des Technologies d'Information, Commission de la CEDEAO, Abuja (NG)</li> </ul>
09h30	<p><b>Conférence de presse</b></p>
09h45	<p><b>Tour de table</b></p> <p>Les délégations se présenteront tour à tour et indiqueront ce qu'elles attendent de la conférence ainsi que les principales menaces auxquelles chaque pays est confronté, en ce qui concerne la cybercriminalité et la preuve électronique (<b>5 minutes chacun</b>).</p>

10h45	Pause-café
11h15	<p><b>SESSION Nr 1: L'état de la législation relative à la cybercriminalité dans l'espace CEDEAO</b></p> <p>Présentation des conclusions du projet d'étude sur l'état de la législation relative à la cybercriminalité et la preuve électronique dans les États membres de la CEDEAO.</p> <p>Intervenant: Mme Yuliya MORENETS, Experte en cybercriminalité et cybersécurité, Consultant International pour le Conseil de l'Europe, Kiev (UA)</p> <p>Discussion: <b>(10 minutes)</b></p>
12h00	<p><b>SESSION Nr 2: Directives internationales concernant la législation sur la cybercriminalité et la preuve électronique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention de Budapest;</li> <li>- Directive de la CEDEAO et textes s'y rapportant;</li> </ul> <p>Intervenants: Adel JOMNI, Professeur-chercheur à l'Université de Montpellier, Expert en cybercriminalité et Consultant International pour le Conseil de l'Europe, Montpellier (FR)</p> <p>Expert CEDEAO</p> <p>Discussion: <b>(10 minutes)</b></p>
13h00	Pause-déjeuner
14h30	<p><b>SESSION Nr 3: Coopération internationale sur la cybercriminalité et la preuve électronique, dans le cadre de la Convention de Budapest</b></p> <p>Intervenants: Papa ASSANE TOURÉ, Magistrat et Secrétaire général adjoint du Gouvernement, Dakar (SN)</p> <p>Adel JOMNI, Conseil de l'Europe</p> <p>Discussion: <b>(10 minutes)</b></p>
15h15	<p><b>SESSION Nr 4: Coopération internationale en matière d'enquêtes sur la cybercriminalité : le rôle d'INTERPOL</b></p> <p>Intervenant: Olusola OGUNTUNDE, Agent criminalité numérique, Complexe Mondiale INTERPOL pour l'Innovation, Singapour (SG)</p> <p>Discussion: <b>(10 minutes)</b></p>
16h00	Pause-café
16h15	<p><b>SESSION Nr 5: Demandes d'assistance mutuelle : Procédures de demande de preuves électroniques auprès des partenaires internationaux</b></p> <p>Intervenant: Zahid JAMIL, Avocat spécialisé en cybercriminalité et Consultant International pour le Conseil de l'Europe, Islamabad (PK)</p> <p>Discussion: <b>(10 minutes)</b></p>
16h50	<p><b>SESSION Nr 6: Coopération avec le secteur privé dans la lutte contre la cybercriminalité</b></p> <p>Intervenant: George-Maria TYENDEZWA, Chef de l'Unité Spécialisé en Cybercrime du Parquet, Abuja (NG)</p> <p>Discussion: <b>(5 minutes)</b></p>

17h30	Fin 1 <sup>ère</sup> journée
<b>20h00</b>	<b>Diner social (Tous les participants doivent participer)</b>

<b>Mardi, le 12 Septembre 2017</b>	
09h00	<p><b>SESSION Nr 7: Législation en matière de cybercriminalité : Droit pénal matériel</b></p> <p>Lors de cette session, les participants seront invités à échanger sur les infractions prévues dans leurs législations nationales, en matière de cybercriminalité, par rapport aux articles 2 et 10 de la Convention de Budapest.</p> <p>Modérateur: Zahid JAMIL, Conseil de l'Europe</p> <p>Discussion: <b>(Pendant la session)</b></p>
10h30	Pause-café
11h00	<p><b>SESSION Nr 8: Législation en matière de cybercriminalité et de preuve électronique: droit procédural</b></p> <p>Dans cette session, les participants sont invités à discuter des pouvoirs en matière de droit procédural prévus par leurs législations nationales, par rapport aux articles 16 à 21 de la Convention de Budapest.</p> <p>Modérateur: Zahid JAMIL, Conseil de l'Europe</p> <p>Discussion: <b>(Pendant la session)</b></p>
13h00	Pause-déjeuner
14h30	<p><b>SESSION Nr 9: Garanties mises en place au titre de l'état de droit pour la limitation des pouvoirs d'enquête</b></p> <p>Dans cette session, les participants seront invités à examiner les conditions et les garanties prévues, au titre du respect de l'état de droit, pour limiter les pouvoirs d'application de la loi, conformément à l'article 15 de la Convention de Budapest.</p> <p>Modérateur: Adel JOMNI, Conseil de l'Europe</p> <p>Intervenant : Papa ASSANE TOURÉ, Sénégal</p> <p>Discussion: <b>(Pendant la session)</b></p>
16h00	Pause-café
16h15	<p><b>SESSION Nr 10: Guide d'élaboration d'une stratégie sur la cybersécurité et la cybercriminalité: Bonnes pratiques du Sénégal et du Niger</b></p> <p>Intervenants: Adel JOMNI, Conseil de l'Europe</p> <p>Papa ASSANE TOURÉ, Sénégal</p> <p>Adamou IRO, Expert en infrastructures TIC et législation du Niger, Niamey (NE)</p> <p><b>Discussion pas prévue</b></p>
17h30	Fin 2 <sup>ème</sup> journée

<b>Mercredi, le 13 Septembre 2017</b>	
09h00	<b>SESSION Nr 11: Harmonisation des législations: Bonnes pratiques</b>

	<p>Modérateurs: Zahid JAMIL, Conseil de l'Europe  Adel JOMNI, Conseil de l'Europe  Adamou IRO, Niger  Yuliya MORENETS, Conseil de l'Europe</p> <p><b>Discussions en plénière avec tous les participants.</b></p>
10h30	Pause-café
11h00	<p><b>SESSION Nr 12: Synthèse et résultats; perspective</b></p> <p>Synthèse présentée par le modérateur CEDEAO</p> <p>Toutes les délégations présenteront leurs conclusions et expliqueront ce que leurs pays respectifs attendent du Conseil de l'Europe et de la CEDEAO dans un proche avenir en vue d'aligner ou d'élaborer leur législation, en pleine conformité avec les normes internationales.</p>
12h30	<p><b>Séance de clôture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manuel DE ALMEIDA PEREIRA, Conseil de l'Europe</li> <li>• Moctar YEDALY, Union Africaine</li> <li>• Isaias BARRETO DA ROSA, Commission de la CEDEAO</li> </ul>
13h00	Pause-déjeuner et fin de la conférence

## Contacts

### Au Conseil de l'Europe:

Manuel DE ALMEIDA PEREIRA  
Chef de projet  
Bureau du programme de lutte contre la  
cybercriminalité du Conseil de l'Europe  
(C-PROC)  
Bucarest, Roumanie  
Tel +40 21 201 78 32 (Manuel)  
Email [Manuel.PEREIRA@coe.int](mailto:Manuel.PEREIRA@coe.int)

### A la CEDEAO:

Folake OLAGUNJU OYELOLA  
Chargée de programme Internet &  
Cybersécurité  
Commission de la CEDEAO  
101, Yakubu Gowon Crescent  
PMB 401 - Abuja, Nigeria  
[Folagunju-oyelola@ecowas.int](mailto:Folagunju-oyelola@ecowas.int)